

NOUVEAU

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE VOS CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

La formation s'adresse à tout adhérent du Centre et/ou à son conjoint, ainsi qu'à tout membre correspondant

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé
- Échanges avec les participants
- Vidéo-projection

DATE

- Mardi
- Webin

**WEBINAIRE REPORTÉ
au 22 septembre 2020**

HORAIRES

De 10h00 à 12h00

TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

CONFÉRENCIER

Pascal SOULAINÉ,
consultant en protection sociale

**INSCRIPTION
EN LIGNE**

(Cliquer sur le lien)

POURQUOI CE THÈME ?

Comment éviter les mauvaises surprises ?

Les règles de cotisation Maladie / Urssaf et Vieillesse peuvent entraîner des écarts très importants de cotisation entre le 1^{er} et le 2^e semestre d'une même année.

Les prévoir, c'est se mettre à l'abri de mauvaises surprises.

OBJECTIF ET PROGRAMME

- Les règles en matière de cotisations provisionnelles et d'ajustement
- L'incidence des charges facultatives (Madelin, Epargne salariale...) sur l'assiette des cotisations sociales
- Mode de calcul des cotisations (Allocations familiales, Maladie, Vieillesse et CSG-CRDS)
- Comment établir son budget de charges sociales obligatoires sur deux années d'avance ?